

---

## Programme de Formation

---

### Maîtriser les règles de la sous-traitance et éviter les risques

#### Organisation

---

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

#### Contenu pédagogique

---

##### **Objectifs pédagogiques**

###### **Contexte**

Entreprise principale, sous-traitant, maître d'Ouvrage défendez et faites valoir vos droits en marchés privés comme en marchés publics !

À l'heure où les contrôles se multiplient et les requalifications s'accroissent il est essentiel de maîtriser finement la sous-traitance, ses règles, ses obligations pour limiter les risques.

Une mauvaise maîtrise de ces règles peut avoir de graves conséquences en cascade.

Cet atelier interactif centré sur la pratique, l'adaptation au terrain est animée par le Cabinet Vaillant qui a été un des premiers à identifier et traiter les problématiques BTP en participant aux travaux préparatoires de la loi sur la sous-traitance, également auteur de nombreux ouvrages et articles. Vous bénéficierez ainsi d'une expertise reconnue avec remise d'un cahier des points recommandés par la FFB et de modèles de documents.

###### **Objectif professionnel**

Maîtriser ses droits et devoirs vis-à-vis de la sous-traitance en marchés publics et marchés privés que vous soyez entreprise principale, sous-traitant ou maître d'ouvrage.

###### **Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences**

Maîtriser ses droits et devoirs vis-à-vis de la sous-traitance en marchés publics et marchés privés que vous soyez entreprise principale, sous-traitant ou maître d'ouvrage.

##### **Public visé**

Dirigeants, Gestionnaires, Chargés d'Affaires/ Conducteurs de Travaux.

##### **Prérequis**

Exercer dans le BTP

##### **Description**

Identifier les relations de sous-traitance en marchés publics et en marchés privés comme en constructeur individuel

Définir avec précision la sous-traitance :

- 3 intervenants : Maître d'ouvrage, entreprise principale, sous-traitant
- Bien distinguer la sous-traitance et des notions proches (fournisseurs, location de matériel, co-traitants, etc.)

Comment s'assurer de respecter la réglementation et la contextualiser selon votre marché :

- Interdiction de sous-traitance totale en marchés publics
- Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement par le maître d'ouvrage
- Les garanties de paiement marchés publics /privés



- Paiement direct du sous-traitant de premier rang par le maître d'ouvrage public
- Garantie de paiement et action directe si maître d'ouvrage privé
- Sanctions de l'entreprise principale et du maître d'ouvrage en cas de sous-traitance irrégulière
- Découvrir les principales décisions de la jurisprudence qui assurent la protection des sous-traitants

Savoir éviter les impayés et obtenir la protection de la loi de 1975 :

- Se familiariser avec les contrats-type de sous-traitance et prévenir ainsi les contentieux
- Les recours en cas d'impayés
- Si concerné, savoir quelle est la protection spécifique des sous-traitants en maison individuelle (loi du 19 décembre 1990)

Eviter le risque pénal lié à la sous-traitance :

- La lutte contre le travail illégal et la vérification de la situation du sous-traitant par l'entreprise principale
- Les risques de requalification du contrat et les précautions à prendre



### **Modalités pédagogiques**

Recueil des besoins au début de la formation. Méthode interactive basée sur des cas concrets.



### **Moyens et supports pédagogiques**

Remise d'un cahier des points recommandés FFB et don de documents modèles de caution...



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

En cours et/ou en fin de formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs opérationnels à l'aide d'un questionnaire.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émergence.



### **Sanction**

Attestation de formation



### **Informations complémentaires**

Variable non renseignée



### **Informations Accessibilité**

Pour toute personne en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter.

Référente handicap : Mme Héloïse DENIS : 06 61 01 43 43 – [denish@nelleaquitaine.ifrb.fr](mailto:denish@nelleaquitaine.ifrb.fr)

**Taux de satisfaction 2023 : 99 % des stagiaires ont été satisfaits de nos formations et de nos formateurs**

**Taux de réussite 2023 : 97 % des stagiaires ont atteint les objectifs des formations**